

Enseignement ordinaire et enseignement spécialisé

Les troubles en un coup d'œil

Fiche 7

Les dyscalculies

La dyscalculie, c'est ...

Un trouble en mathématiques pouvant affecter l'acquisition des structures logiques et mathématiques (le domaine de la logique, de la construction des nombres, des opérations sur les nombres, de la résolution de problèmes et de la géométrie).

La dyscalculie, ce n'est pas ...

- un déficit intellectuel ;
- un déficit sensoriel ;
- un défaut de scolarisation et/ou de stimulations socioculturelles.

- ❖ *Nicolas n'arrive pas à résoudre une opération aussi simple que 7-3.*
- ❖ *Marie ne parvient pas à évaluer à l'œil nu une petite quantité de 2 ou 3 objets.*
- ❖ *Anne n'arrive toujours pas à écrire le nombre quatre-cent-quatre-vingts (480) : 400420, elle juxtapose les différents nombres qu'elle entend.*

En classe, quelques signaux d'alerte :

Comportements et difficultés à observer :

- des confusions entre les chiffres et les quantités ;
- le comptage de petites quantités sans matériel ;
- l'évaluation des quantités (peu, beaucoup...) ;
- la comparaison de plusieurs quantités ;
- la maîtrise du système de numération ;
- la mémorisation des faits arithmétiques (additions, multiplications) ;
- des erreurs systématiques dans les opérations ;
- l'achèvement des exercices dans un temps acceptable ;
- de l'anxiété et/ou aversion pour les activités mathématiques.

Quand peut-on dépister et qui peut aider ?

La dyscalculie peut se déceler dès l'âge de 6 ans, au cours de la première année primaire, même si certains signes peuvent être repérés en maternelle. Ce n'est que vers l'âge de 8 ans que le diagnostic est posé avec certitude.

Plusieurs aides peuvent être envisagées :

- aide pédagogique (enseignant) ;
- rééducation logico-mathématique (rééducateur, logopède).

Quelques pistes d'accompagnement :

- rassurer l'enfant et être disponible quand il y a des activités mathématiques ;
- laisser plus de temps pour effectuer l'exercice, permettre certaines adaptations et corriger autant leur démarche que la réponse obtenue ;
- demander à quelqu'un de lire les énoncés à l'enfant et que cette personne soit disponible pour répondre aux difficultés liées aux problèmes de compréhension ;
- permettre l'utilisation de la calculatrice ou de tableaux de multiplication ;
- utiliser du papier quadrillé pour réduire les difficultés d'alignement ;
- avoir accès à d'anciens examens pour permettre à l'enfant de se familiariser avec le type de question qui lui sera posée ;
- ...

Pour en savoir plus : *Le Programme intégré : une porte d'entrée pour l'enseignement spécialisé*, LICAP 2005, Les dyscalculies (p. 128)

Fédération de l'Enseignement Fondamental Catholique
Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique asbl

Avenue E. Mounier 100 - 1200 Bruxelles - Tél: 02 256 71 26 - Fax: 02 256 71 29 - fedefoc@segec.be
Geneviève VANDECASTEELE et Martine-Hélène LAHAUT
22.4/VJ – Septembre 2007 – Version du 24.09.2007 (Fiche 7)